



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
17 février 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-septième session
Point 28 de l'ordre du jour
Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa seizième session

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions [60/180](#) de l'Assemblée générale et [1645 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix est priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examine à l'occasion d'un débat annuel. En application de la résolution [1646 \(2005\)](#), il est également soumis au Conseil, qui y consacre lui aussi un débat annuel. Il porte sur les travaux de la seizième session de la Commission, qui s'est tenue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

2. Le présent rapport a en outre été établi en application des résolutions identiques concernant l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (résolutions [70/262](#) et [75/201](#) de l'Assemblée générale, et [2282 \(2016\)](#) et [2558 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité), dans lesquelles l'Assemblée et le Conseil ont engagé la Commission à envisager la possibilité de diversifier ses méthodes de travail pour accroître l'efficacité et la souplesse de son action au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix, et à continuer de renforcer ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement pour soutenir les priorités définies et les efforts dirigés par les autorités nationales. À cet égard, le présent rapport reflète, par sa structure et son contenu, le travail accompli par la Commission de consolidation de la paix pour appliquer les recommandations figurant dans les résolutions sur la consolidation et la pérennisation de la paix et pour prendre les mesures prioritaires qu'elle avait définies dans son rapport sur les travaux de sa quinzième session.

II. Travaux de la Commission de consolidation de la paix

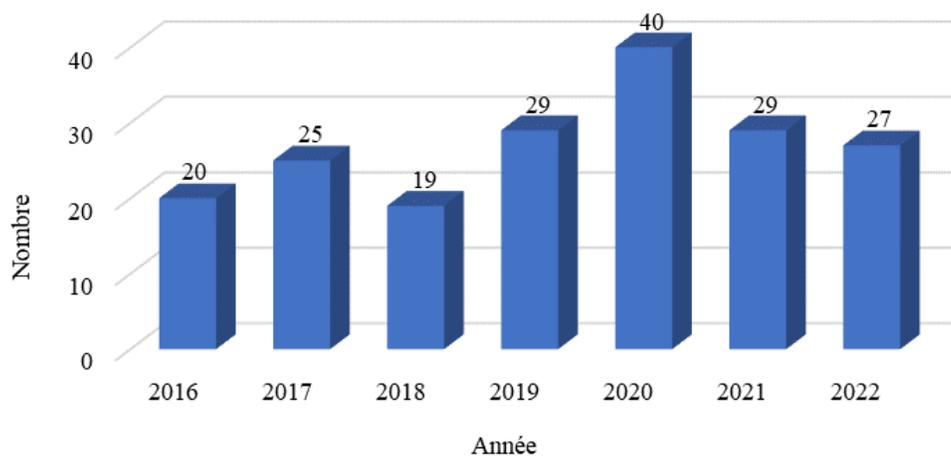
3. La Commission a tenu 27 réunions au cours de sa seizième session. Ce nombre est conforme à la tendance générale à l'augmentation du nombre de collaborations constatée depuis sa première réunion en 2006, et particulièrement depuis 2016, comme le montre la figure I. Étant donné l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la plupart des réunions se sont



tenues en présentiel ou selon des modalités hybrides. Pour la première fois depuis deux ans, la Commission a conduit deux visites sur le terrain, le Président et les Vice-Présidents s'étant rendus au Soudan du Sud et la Présidente de la formation Libéria, au Libéria.

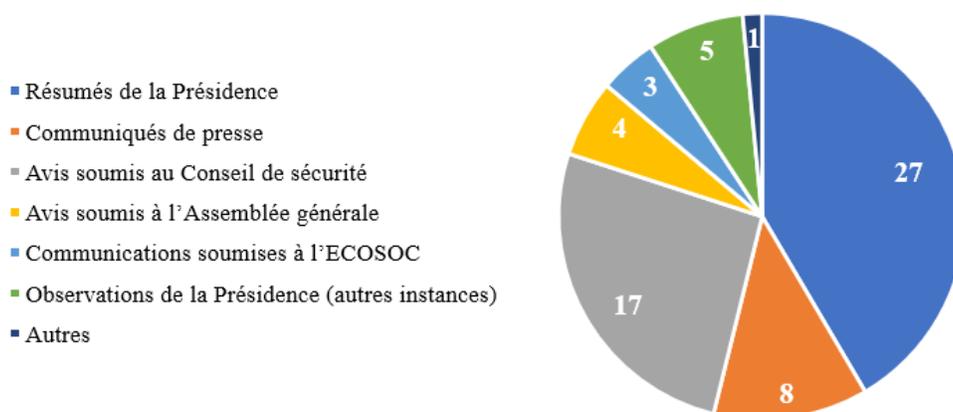
4. Pour orienter ses travaux, la Commission s'est appuyée sur son programme de travail provisoire pour 2022, qu'elle a approuvé le 4 mars. À la lumière du programme tourné vers l'avenir contenu dans son rapport sur les travaux de sa quinzième session et des recommandations pertinentes formulées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun », la Commission avait défini dans ce programme de travail sept priorités afin de garantir l'efficacité de son action : a) accorder une plus grande importance aux résultats ainsi qu'à l'appropriation des activités par le pays ; b) mettre l'accent sur l'inclusion en collaborant plus étroitement avec les acteurs locaux, notamment la société civile, le secteur privé et les artisans et jeunes artisans de la paix ; c) se focaliser sur la cohérence de l'action menée par les entités des Nations Unies ; d) renforcer l'efficacité des partenariats avec les organisations régionales et les institutions financières internationales ; e) améliorer les fonctions de conseil et de liaison ; f) promouvoir le financement de la consolidation de la paix ; g) accroître l'importance accordée à la responsabilité. À l'issue d'un processus consultatif axé sur la demande, la Commission avait énuméré dans son programme de travail 12 pays et 5 régions d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et des îles du Pacifique en vue de les examiner au cours de la session.

Figure I
Nombre de réunions tenues chaque année par la Commission de consolidation de la paix, depuis 2016



5. La Commission a produit 65 documents finaux (voir fig. II). Le nombre d'avis qu'elle a soumis au Conseil de sécurité a fortement augmenté (17, contre 9 à la session précédente), ce qui témoigne de l'attention de plus en plus grande qui est prêtée à la fonction de conseil qu'elle remplit en partageant avec le Conseil des idées sur la consolidation de la paix, ainsi que de l'importance d'une coordination efficace avec le Conseil, et fait ressortir qu'il faut agir en temps opportun pour présenter ces avis, y donner suite et les intégrer dans les travaux du Conseil. En revanche, le nombre de déclarations et d'exposés faits par la présidence à l'extérieur du système des Nations Unies a diminué par rapport à la session précédente, ce qui a contribué à faire baisser légèrement le nombre total de réunions et de documents finaux.

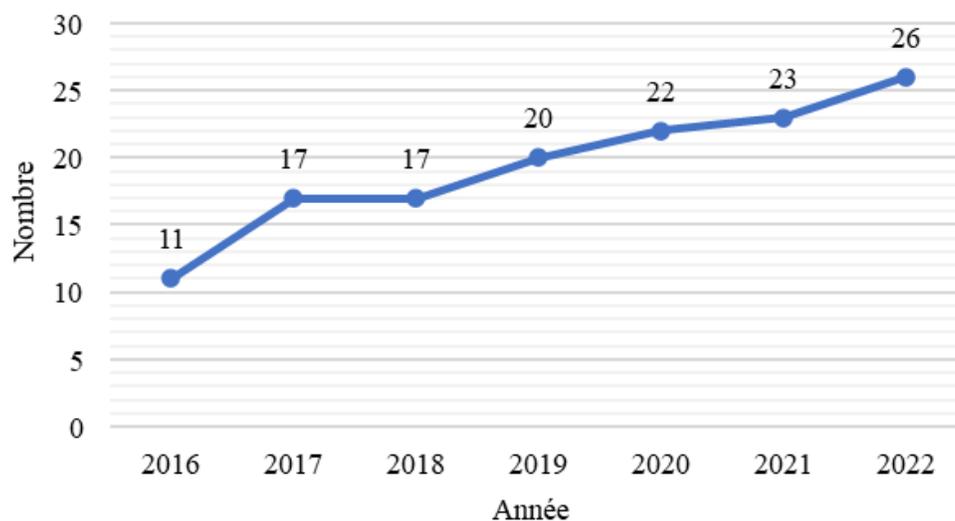
Figure II
Nombre de documents finaux établis par la Commission de consolidation de la paix en 2022



A. Collaborations avec des pays et des régions

6. En 2022, la Commission a fourni une aide dans 14 contextes propres à un pays ou à une région et a ainsi élargi la portée géographique de son action, notamment en organisant pour la première fois des réunions consacrées au Timor-Leste, au Soudan du Sud et à l'Asie centrale. Elle a ainsi collaboré avec 26 pays et régions depuis sa création (voir fig. III).

Figure III
Pays et régions ayant collaboré avec la Commission de consolidation de la paix depuis 2016



7. À la suite du coup d'État survenu le 24 janvier au Burkina Faso, la Commission a soumis un avis au Conseil de sécurité le 7 février ; elle y a affirmé la nécessité d'un retour rapide de l'ordre constitutionnel et d'une transition politique inclusive et appelé au renforcement du soutien face aux problèmes complexes à surmonter pour consolider la paix dans le pays. À la réunion qu'elle a consacrée à ce pays le 15 juillet, elle a salué les progrès accomplis dans le processus de transition tout en constatant

avec inquiétude les graves difficultés rencontrés dans le pays et la sous-région sur les plans de la sécurité, de la politique et de la situation humanitaire. La Commission a salué les efforts déployés par la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) pour contribuer à remédier à la situation au Burkina Faso, notamment dans le cadre du Sommet ordinaire de la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de la CEDEAO qui s’est tenu le 3 juillet et de l’action menée par le Médiateur de la CEDEAO pour le Burkina Faso. Elle a invité le Burkina Faso à mettre rapidement en application le calendrier de transition et à opérer un processus de transition pacifique et inclusif qui garantisse le respect des droits humains, de la justice et de l’état de droit. La Commission a appelé les entités des Nations Unies à renforcer le soutien intégré au Burkina Faso pour faciliter la mise en œuvre de ce calendrier et à appuyer l’action menée aux niveaux régional et sous-régional à cet égard. Elle a exhorté les partenaires internationaux et régionaux à renforcer leur appui aux efforts accomplis par le pays pour lutter contre l’extrémisme violent conduisant au terrorisme, à rétablir la stabilité du pays et à favoriser la cohésion sociale et la réconciliation.

8. À la demande du Gouvernement burundais, la Commission a mis un terme à sa collaboration avec le Burundi dans le cadre de la formation du pays, qui a tenu sa dernière réunion le 30 novembre. Cette réunion a porté sur les progrès réalisés par le Burundi dans le cadre des activités menées en collaboration avec la Commission depuis 2006, ainsi que sur les domaines où un appui pourrait être apporté à la consolidation de la paix dans l’avenir. Dans leurs remarques, le Représentant permanent du Burundi et la Présidente de la formation Burundi ont examiné l’appui apporté à ce pays par la Commission et passé en revue les dates clés de l’action menée en faveur de la consolidation de la paix au fil des ans. Le Coordonnateur résident pour le Burundi a présenté à la Commission un exposé sur l’approche préventive suivie par les entités des Nations Unies et sur la coordination avec les partenaires et précisé que le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable était fondé sur les nombreuses avancées du Burundi dans la consolidation de la paix et sur les priorités du pays en matière de développement. Trois femmes représentant la société civile ont informé la Commission des difficultés à surmonter pour garantir la participation et à l’avancement des femmes ainsi que des progrès accomplis dans ce domaine, s’agissant notamment de l’action menée par le Gouvernement pour créer la Banque d’investissement et de développement pour les femmes. Les États Membres ont exprimé leur soutien aux priorités nationales du Burundi et encouragé le pays à continuer de coopérer avec la Commission, notamment en partageant avec elle les enseignements tirés de l’expérience et les bonnes pratiques afin d’aider d’autres pays.

9. La Commission a continué de favoriser la concrétisation des priorités à long terme de la République centrafricaine en matière de consolidation de la paix, conformément à la résolution [2605 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Cet appui était axé sur les trois priorités définies pour l’année : état de droit, élections locales et Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. La Commission a tiré parti de la réunion sur l’état de droit tenue le 8 avril au niveau des ambassadeurs pour appeler l’attention sur les déficits budgétaires de la Cour pénale spéciale et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Elle a noté qu’il fallait doter de ressources suffisantes ces mécanismes de justice transitionnelle qui avaient été mis en service récemment, compte tenu de leur contribution cruciale à la lutte contre l’impunité et à l’action en faveur de la responsabilité effective, de la justice et de la réconciliation nationale. Elle a pris acte des efforts déployés pour accroître l’efficacité du secteur judiciaire, notamment dans le cadre de la politique nationale de réforme de la justice. La Commission a insisté sur l’urgence qu’il y avait à assurer un financement viable et suffisant des élections locales, qui devaient en principe se tenir en janvier 2023,

soulignant que ces élections représentaient une occasion précieuse et symbolique d'apporter un soutien aux processus électoraux et démocratiques et aux processus de décentralisation, sachant que les dernières élections locales avaient été organisées en 1988. Elle a recommandé de retenir les enseignements précieux des élections présidentielle et législatives de 2020/21, dont elle s'était employée à favoriser l'aboutissement en remplissant ses fonctions de liaison et de rapprochement. Elle a affirmé que le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix jouait un rôle essentiel dans l'action menée en faveur du redressement et du développement socioéconomiques dans le cadre de l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et a souligné qu'il importait d'apporter aux autorités du pays l'aide nécessaire à cet égard. La Commission a pris en considération les trois priorités définies pour l'année dans son avis écrit présenté annuellement au Conseil en prévision du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

10. Le 11 novembre, la Commission a tenu pour la première fois une réunion consacrée à la région de l'Asie centrale, sur le thème du leadership des femmes dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du rôle des femmes dans le contexte des changements climatiques, en prêtant une attention particulière aux conséquences néfastes que les changements climatiques ont pour les femmes et dans la perspective d'une paix durable en Asie centrale. La Commission a entendu les exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, du Président du Comité de la protection des droits et libertés de la personne du Khalk Maslakhaty (Conseil du peuple) du Milli Guenguech (Conseil national) du Turkménistan, du Président du Sénat de l'Oliy Majlis (parlement) de l'Ouzbékistan, de la Vice-Présidente du Jogorkou Kenech (parlement) du Kirghizistan, de la Présidente du Comité des femmes et de la famille du Tadjikistan et de la Présidente du Comité des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité du Majilis (une des chambres du parlement) du Kazakhstan, ainsi que du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'organisations de femmes relevant de la société civile. Le Représentant spécial du Secrétaire général et les représentantes du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale se sont dits résolus à continuer d'intégrer leur action afin de favoriser la participation des femmes à la lutte contre les effets des changements climatiques, en coopérant au niveau régional et en soutenant des initiatives d'organisations locales de femmes. La Commission s'est félicitée que le Groupe de femmes d'influence participe à l'action qu'elle menait pour renforcer l'appui aux associations et réseaux régionaux de femmes et pour accorder une importance prioritaire, dans la coopération régionale, aux questions qui sont au cœur de la participation politique, sociale et économique des femmes en Asie centrale.

11. La Commission a continué de soutenir le processus de paix en Colombie. Le 13 avril, elle a tenu une réunion sur l'état de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Elle a entendu les exposés du Président de la Colombie, du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, d'un ancien combattant représentant une coopérative agricole locale, du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de la Coordinatrice résidente pour la Colombie et de la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. La Commission a réaffirmé que le processus de paix de ce pays demeurait un exemple réussi de résolution de conflit armé par le dialogue, mais s'est déclarée préoccupée par la poursuite des violences dans les zones qui restaient touchées par le conflit. Elle a salué les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer la confiance avec les communautés, ainsi que

l'inclusion des populations autochtones dans le processus politique. Elle a affirmé qu'il convenait de continuer de mettre en œuvre les dispositions de l'Accord final relatives à l'égalité des genres, de promouvoir la participation des jeunes et d'accorder un degré de priorité élevé à l'application du chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques, en mettant l'accent sur les populations afro-colombiennes et autochtones. Il convenait également de renforcer le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Le 12 octobre, le Président de la Commission a présenté au Conseil de sécurité ses observations sur la Colombie, dans lesquelles il a salué l'attachement à la paix du Président nouvellement élu et s'est félicité de l'engagement pris par le Gouvernement de réduire les inégalités, de gouverner avec et pour les femmes, d'appliquer une politique de tolérance zéro en matière de corruption et de tenir des dialogues régionaux, autant d'étapes cruciales dans l'instauration d'une paix durable dans le pays.

12. Le 18 octobre, la Commission a organisé une réunion sur la Gambie qui était focalisée sur le processus de justice transitionnelle, notamment en ce qui concernait le livre blanc du Gouvernement sur l'application des recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations. Le Ministre gambien de la justice a fait le point sur les domaines prioritaires de la phase de mise en œuvre de ces recommandations. Une représentante de la société civile a présenté des idées et des suggestions concernant l'application des recommandations, en particulier pour ce qui était des questions de genre. La Commission a félicité la Gambie pour ses progrès dans le processus national de justice transitionnelle et dans les domaines de la réconciliation et de la gouvernance démocratique, et a encouragé le pays à continuer de faire appel à elle pour partager ses bonnes pratiques. Les membres de la Commission ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre les recommandations rapidement pour parvenir à une paix et à un développement durables dans le pays et ont salué le soutien essentiel apporté au processus par le Fonds pour la consolidation de la paix. La Commission a estimé que les femmes avaient un rôle important à jouer dans l'application des recommandations et insisté sur la nécessité d'aborder les questions liées aux violences sexuelles et fondées sur le genre. Elle s'est dite disposée à aider à maintenir l'appui international aux priorités du pays en matière de consolidation de la paix, en particulier dans le cadre du plan d'application des recommandations, et à dialoguer avec les autorités gambiennes à l'occasion de la conférence des parties prenantes que la Gambie prévoyait de tenir en 2023.

13. La Commission a continué de s'employer à mobiliser les énergies en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ainsi que du plan d'action correspondant. Le 31 octobre, elle a tenu une réunion pour examiner les enjeux de la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs, faire le point sur les processus politiques de la région et susciter la mobilisation autour des initiatives phares lancées en application du plan d'action. À la suite des exposés présentés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial du facilitateur du processus de Nairobi de la Communauté d'Afrique de l'Est et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour la République démocratique du Congo, les États Membres ont pris acte de l'intensification des efforts politiques et diplomatiques dans la région, salué la conduite des processus politiques de Luanda et de Nairobi et souligné qu'il importait de recourir au dialogue et aux moyens d'action politiques pour résoudre les crises. Ils ont félicité l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les bons offices qu'il a exercés dans la région et ont proposé d'appuyer les initiatives phares lancées en application du plan d'action, en soulignant combien il importait de soutenir les femmes et les jeunes dans le cadre des processus de paix et de la gouvernance. Dans les avis qu'elle a présentés au Conseil de sécurité au sujet de la région des Grands

Lacs en avril et en octobre, la Commission a insisté sur le rôle des efforts politiques et diplomatiques dans la promotion du dialogue et le renforcement de la confiance dans la région et estimé qu'il convenait d'améliorer la coordination entre les processus politiques de la région.

14. La Commission a poursuivi ses efforts à l'appui de la Guinée-Bissau. À la suite de la tentative de coup d'État survenu le 1^{er} février, le Président de la formation Guinée-Bissau a tenu une réunion le 22 février pour informer la Commission de la situation politique et pour réfléchir à la nécessité de continuer d'apporter un appui au pays pour l'aider à concrétiser ses priorités en matière de consolidation de la paix après la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Après avoir entendu les exposés présentés par la Secrétaire d'État aux communautés, l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), la Commission a condamné la tentative de coup d'État et préconisé la réalisation d'une enquête transparente. Elle a remercié l'UNOWAS d'avoir exercé ses bons offices en coordonnant son action avec celle menée au niveau régional pour stabiliser la situation et a pris acte de la nécessité de continuer de soutenir les priorités du pays en matière de consolidation de la paix, ainsi que des besoins de financement de l'équipe de pays des Nations Unies. Le 29 novembre, le Président de la formation a tenu une autre réunion, à laquelle la Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés a informé la Commission du dialogue politique qui était mené au sujet des élections législatives et réaffirmé que son gouvernement était résolu à créer un environnement socioéconomique favorable à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes, conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Coordonnateur résident et la Représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont fait le point, respectivement, sur les activités menées par les entités des Nations Unies et les bons offices exercés par l'ONU à l'appui des priorités nationales du pays. Deux personnes représentant la jeunesse ont présenté un exposé sur l'importance de la participation des jeunes à la vie politique, sociale et économique du pays. La Commission a accueilli favorablement les informations à jour sur les élections législatives et estimé nécessaire de revitaliser et de soutenir le dialogue politique. Notant l'importance des réformes juridiques et institutionnelles pour les priorités de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix, elle a souligné qu'il était nécessaire de garantir une participation véritable et effective des femmes et des jeunes et de promouvoir la diversification économique au service de la stabilité et du développement.

15. La Commission a continué de se mobiliser dans la région du bassin du lac Tchad pour aider la Commission du bassin du lac Tchad et ses quatre États membres (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad) à mettre en œuvre la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. À la demande de la Commission du bassin du lac Tchad, le 20 avril, la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion sur les enjeux de la consolidation de la paix dans la région, afin de renforcer la mobilisation autour des priorités de la région en matière de consolidation de la paix, s'agissant notamment d'investissements ciblés dans les initiatives locales de consolidation de la paix et les initiatives citoyennes lancées comme suite à la troisième réunion du Forum des gouverneurs pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable du bassin du lac Tchad, tenue en octobre 2021. La Commission de consolidation de la paix a noté l'importance que revêtaient pour la mise en œuvre de la stratégie les approches transfrontières, la coordination et l'intégration ainsi que le renforcement des liens avec la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Elle a salué les

investissements du Fonds pour la consolidation de la paix dans la consolidation des dividendes de la paix dans la région, de même que le renforcement des partenariats transfrontières aux niveaux international, régional et local.

16. Au Libéria, la Commission s'est employée en 2022 à mobiliser un appui international soutenu et coordonné en faveur des priorités du pays en matière de consolidation de la paix, à savoir notamment l'avancement des femmes, l'égalité des genres et les préparatifs des élections législatives et présidentielle de 2023, les premières à se tenir depuis le départ de la Mission des Nations Unies au Libéria. Lors d'une réunion tenue le 19 mai, elle a entendu les exposés du Ministre des affaires étrangères, de la Ministre des questions de genre, de l'enfance et de la protection sociale, du Coordonnateur résident et d'une représentante de la société civile. Elle s'est félicitée de l'adoption de la politique nationale révisée en matière de genre et du deuxième plan d'action national en faveur des femmes et a souligné la nécessité d'accroître la représentation des femmes en politique. La Présidente de la formation Libéria s'est rendue au Liberia du 5 au 9 juin avec la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour y rencontrer différents responsables, dont le Président du Liberia, le Ministre des affaires étrangères et la Ministre des questions de genre, de l'enfance et de la protection sociale, ainsi que des acteurs locaux, des représentants d'entités des Nations Unies et des acteurs régionaux présents dans le pays. La délégation a eu des échanges avec des femmes membres et des dirigeantes de la hutte des femmes pour la paix dans le comté de Bong et avec des représentants de partis politiques à Monrovia. Dans le prolongement de leur visite au Libéria, la Présidente de la formation et la Sous-Secrétaire générale se sont rendues au siège de la Banque africaine de développement à Abidjan (Côte d'Ivoire), où elles ont rencontré la Vice-Présidente principale et d'autres hauts responsables de la Banque et discuté des possibilités de resserrer les liens de partenariat en faveur de la consolidation de la paix au Libéria et ailleurs. Le 14 novembre, la Commission a entendu des exposés du Ministre des affaires étrangères, du Ministre de l'intérieur, de la Coprésidente de la Commission électorale nationale, du Coordonnateur résident et d'un représentant de la société civile, avec lesquels elle a discuté des préparatifs des élections de 2023 et des difficultés rencontrées à cet égard.

17. La Commission a continué d'interagir avec les pays des îles du Pacifique et a organisé le 31 mai une réunion sur les conséquences des changements climatiques pour la consolidation de la paix dans la région. Les participants à la réunion ont pu voir le documentaire en réalité virtuelle *Sea of Islands*, produit par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix avec l'appui financier du Gouvernement japonais, et entendre les exposés présentés par des organisations sous-régionales du Pacifique, notamment le Forum des îles du Pacifique et la Communauté du Pacifique, ainsi que par des entités des Nations Unies et le Groupe des Amis du climat et de la sécurité, qui compte 64 membres. La Commission a procédé à un échange de vues avec les États Membres des îles du Pacifique et souligné qu'il importait de continuer d'appuyer l'action menée au niveau régional face aux effets néfastes des changements climatiques sur la consolidation de la paix dans la sous-région. Les échanges ont fait ressortir l'importance de la technologie et du financement, s'agissant en particulier de la mobilisation de fonds en faveur de l'action climatique grâce aux fonds multilatéraux pour le climat. Ils ont également fait ressortir qu'il fallait renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé et concrétiser l'engagement pris par les pays développés de financer à hauteur de 100 milliards de dollars l'action menée aux niveaux national et régional face aux effets néfastes des changements climatiques.

18. La Commission a continué de soutenir les priorités régionales de consolidation de la paix au Sahel. Le 22 mars, elle a organisé une réunion sur les difficultés liées au climat dans la perspective de la paix et du développement. Des informations y ont

été fournies au sujet de l'initiative relative à la transhumance et à la prévention des conflits qui a été mise en œuvre avec succès par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Après avoir entendu les exposés présentés par le Secrétaire exécutif du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, les Directeurs généraux de la FAO et de l'OIM, l'UNOWAS, la Représentante spéciale de l'Union européenne pour le Sahel, l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, des représentants de la Banque africaine de développement et des représentants de la société civile du Mali et du Niger, la Commission a souligné, entre autres choses, qu'il était nécessaire de disposer de mécanismes efficaces pour organiser l'accès aux ressources naturelles dans la région. Les intervenants ont pris acte des efforts qui étaient déployés dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de son plan d'appui pour intégrer l'analyse des risques liés aux changements climatiques dans les plans-cadres de coopération pour le développement durable des pays et pour réaliser des évaluations régionales de ces risques avec la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. La Commission a réaffirmé la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité de la région, à savoir notamment les menaces terroristes de plus en plus graves, les problèmes socioéconomiques et les changements climatiques, et noté que le Fonds pour la consolidation de la paix apportait un appui essentiel aux pays dans le cadre des initiatives transfrontières et des initiatives en faveur des femmes et des jeunes de la région. Le 7 juillet, la Présidente de la Commission a fait un exposé au Conseil de sécurité lors de sa séance d'information semestrielle sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, exprimant son inquiétude devant la détérioration de la situation régionale, caractérisée notamment par la recrudescence des coups d'État et l'expansion du terrorisme ainsi que par l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Elle a transmis les appels lancés par l'Union africaine, la CEDEAO et le G5 Sahel pour redynamiser les initiatives en faveur de la sécurité et de la gouvernance démocratique dans la région.

19. Le 26 octobre, la Commission a tenu pour la première fois une réunion consacrée au Soudan du Sud, sur le thème « Bâtir la paix grâce aux institutions et à la gouvernance ». Cette réunion a permis au Gouvernement de présenter ses activités de consolidation de la paix, qui doivent l'aider à atteindre les cibles définies dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le Ministre de la consolidation de la paix, la Ministre de la défense et des anciens combattants et la Ministre de la santé ont informé la Commission des priorités du pays en matière de consolidation de la paix, à savoir notamment la réforme du secteur de la sécurité, la revitalisation socioéconomique et la réconciliation nationale, ainsi que des difficultés à surmonter. Ils ont affirmé qu'il fallait remédier aux effets des conditions météorologiques extrêmes et des inondations sur la formation et le déploiement des forces unifiées nécessaires, en même temps qu'à d'autres facteurs, pour ne pas accroître le risque que le pays rechute dans la violence et pour éviter des retombées néfastes sur la paix et la stabilité durables et le processus de transition vers la démocratie. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire de s'employer en priorité à assurer les services publics de base, en particulier au niveau local, chose qui contribuerait à consolider durablement la paix et favoriserait la paix et le développement. De hauts responsables de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Banque mondiale ont insisté sur la nécessité d'amplifier les partenariats, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et la gouvernance responsable, tandis que la Représentante spéciale du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies pour le Soudan du Sud a noté qu'il importait de mener une action qui

se situe au croisement de l'aide humanitaire, de la paix et du développement. Une artisanne de la paix représentant la société civile a affirmé qu'il fallait rétablir la confiance entre les institutions publiques et la population du Soudan du Sud. Les États Membres se sont félicités de la création récente du Ministère de la consolidation de la paix, et certains d'entre eux ont encouragé le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour réformer la gestion des finances publiques afin de faciliter la prestation de services de base et de renforcer le contrat social entre l'État et la société, en particulier les femmes et les jeunes. La Commission a invité les autorités sud-soudanaises à continuer de s'employer à mettre en œuvre la feuille de route et à assurer la prestation de services de base à la population. Du 6 au 9 décembre, dans le cadre de la collaboration entre la Commission et le Soudan du Sud, le Président et les Vice-Présidents ont effectué une visite dans le pays avec la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ils ont rencontré de hauts responsables du Gouvernement, de hauts responsables d'entités des Nations Unies et des représentants d'organisations régionales clés, d'institutions financières, de la société civile et du secteur de la sécurité. Ils se sont également rendus dans les locaux d'un projet du Fonds pour la consolidation de la paix concernant l'action des jeunes contre la violence et en faveur de la cohésion sociale dans le comté de Wau, ainsi que sur le site d'un projet de système solaire situé sur le terrain de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), à Djouba.

20. La Commission a tenu sa première réunion sur le Timor-Leste, le 26 septembre, pour se pencher sur les données d'expérience et les bonnes pratiques de ce pays dans le domaine de la consolidation de la paix. Elle a entendu les exposés présentés par le Président, l'ancien Président et le Premier Ministre du Timor-Leste, une personne représentant la Banque asiatique de développement, deux personnes représentant la société civile du pays et le Secrétaire général du Groupe g7+, ainsi que de hauts responsables de l'ONU, dont le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Coordinatrice résidente pour le Timor-Leste. La Commission a salué les progrès accomplis par le Timor-Leste depuis le retrait de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste en 2012, dans le cadre d'un processus dirigé et pris en main par le pays lui-même, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix et de la stabilité, la promotion de la cohésion sociale et le renforcement des institutions. Elle a félicité le Gouvernement pour le rôle de chef de file qu'il jouait, notamment en sa qualité de membre fondateur et de pays hôte du Groupe g7+, pour améliorer la collaboration et la coordination internationales et la coopération Sud-Sud en faveur des pays et régions touchés par des conflits. La Commission a pris acte des difficultés à surmonter et des possibilités à exploiter par le Timor-Leste, s'agissant notamment de réduire la pauvreté et les inégalités, de diversifier l'économie et de continuer de renforcer les moyens d'action des femmes et des jeunes. Elle s'est dite résolue à mobiliser un appui international cohérent et coordonné en faveur du pays et à l'aider à concrétiser ses priorités en matière de consolidation de la paix.

21. La Commission a soumis au Conseil de sécurité un avis écrit sur les actes de piraterie et vols armés en mer commis dans le golfe de Guinée. À la lumière de la réunion tenue à la session précédente et des exposés qui lui avaient été présentés récemment par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, elle a souligné qu'il fallait combattre efficacement les causes profondes et les moteurs de la piraterie dans la région, notamment en garantissant des moyens de subsistance adéquats aux populations concernées. Elle a recommandé de promouvoir un développement socioéconomique inclusif, la cohésion sociale et la stabilité sur la base d'une activité économique durable, selon une approche qui soit adaptée au contexte, préventive, fondée sur les populations locales et tenant compte de l'ensemble de la société.

B. Activités transversales et thématiques

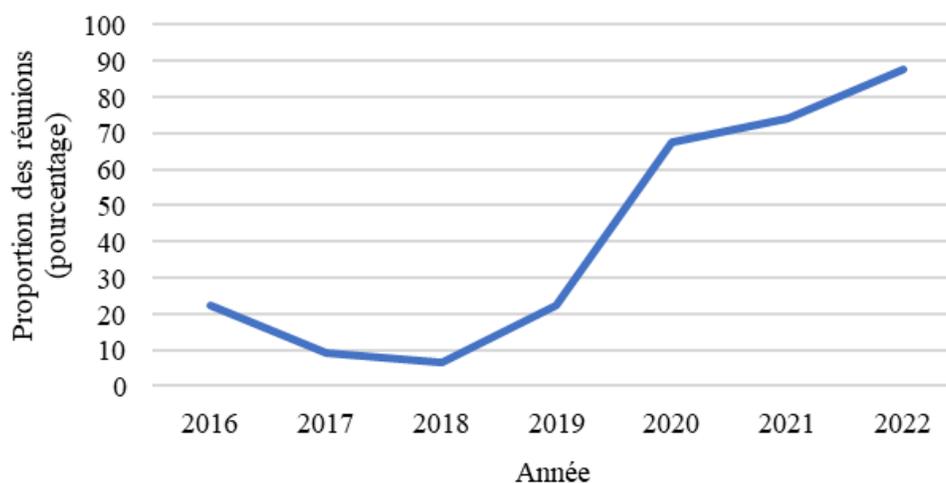
22. La Commission a mené ses activités transversales et thématiques dans le cadre de réunions organisées à cet effet et de discussions consacrées à tel ou tel pays ou région, qui ont permis aux pays de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix (voir sect. II.A). Parmi les questions examinées, on peut citer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, le renforcement des institutions, la justice transitionnelle et l'état de droit, les processus électoraux, les déplacements, les changements climatiques, le développement socioéconomique et les partenariats pour la consolidation de la paix. La Commission s'est penchée sur l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19, les ressources naturelles, l'insécurité alimentaire et le financement de la consolidation de la paix dans le cadre de ses interactions avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. À cet égard, elle a continué de favoriser les échanges et le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix entre les pays du Sud et entre les pays touchés par des conflits, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Grâce à sa collaboration avec tout un éventail d'orateurs représentant notamment des gouvernements nationaux, des administrations locales, des organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières régionales et des organisations de femmes et de jeunes des pays examinés et de l'ensemble du Sud, la Commission a été un lieu d'échange sans équivalent pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques concernant la consolidation de la paix.

23. Le 13 décembre, la Commission a tenu sa réunion annuelle sur les femmes et la paix et la sécurité, consacrée au thème « Complémentarité des rôles des soldates de la paix et des artisanes de la paix ». Pour la première fois, elle y a examiné les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la consolidation de la paix dans le contexte du maintien de la paix. Elle y a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Président du Réseau des chefs d'état-major pour les femmes et la paix et la sécurité, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, une conseillère militaire pour les questions de genre et de protection de la MINUSS et une représentante du réseau Global Network of Women Peacebuilders. Les intervenants ont affirmé que les femmes avaient un rôle essentiel à jouer dans la consolidation et le maintien de la paix et évoqué les obstacles institutionnels, pratiques, contextuels et sociétaux qui entravaient leur participation pleine, égale et véritable au maintien, à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Les États Membres ont souligné que l'action en faveur de la paix était plus efficace et plus durable lorsque les femmes étaient effectivement associées à toutes les activités menées. Ils ont estimé que c'était d'abord aux pays de s'employer à associer les femmes au maintien et à la consolidation de la paix, en favorisant leur participation pleine, égale et véritable, avec le soutien continu de la communauté internationale. Les États Membres ont recommandé de faire des investissements en faveur des artisanes de la paix œuvrant au niveau local ainsi que de leurs réseaux et de leurs organisations, et de protéger ces femmes, notamment contre les violences sexuelles et fondées sur le genre.

24. Guidée par sa stratégie relative aux questions de genre adoptée en septembre 2016 et par le plan d'action s'y rapportant approuvé en février 2021, la Commission s'est efforcée, tout au long de 2022, de favoriser à titre prioritaire la réalisation des objectifs relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité, ainsi que la participation pleine, égale et véritable des femmes aux efforts de consolidation et de maintien de la paix. Elle a intégré la dimension de genre de la consolidation de la paix dans ses

activités consacrées à tel ou tel pays ou région et à ses activités thématiques, y compris ses missions dans les pays, compte tenu des points de vue et des priorités des artisanes de la paix¹. Des artisanes de la paix ont participé à 87,5 % des réunions tenues par la Commission en 2022, ce qui représente une augmentation notable par rapport à 2019 (22 %) et à 2021 (74 %). Les intervenantes et intervenants ont présenté à la Commission les réalisations accomplies et les défis à relever et formulé des recommandations sur les moyens de mieux répondre aux problèmes qui entravent la consolidation de la paix et d'aller dans le sens de la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de consolidation de la paix. Aux réunions consacrées à tel ou tel pays ou région, leurs exposés ont mis en lumière les expériences des femmes dans le contexte des processus de vérité et de réconciliation, des processus de paix, de l'action menée pour établir des relations de confiance avec les institutions publiques, de l'avancement économique des femmes et de l'intersection entre changements climatiques et questions de genre. En travaillant et en dialoguant avec des femmes d'influence et des artisanes de la paix, la Commission a pu veiller à tenir compte des questions relatives aux femmes et à la consolidation de la paix dans ses avis soumis au Conseil de sécurité. Dans l'avis présenté au Conseil le 8 mars, elle a souligné qu'elle appuyait les efforts nationaux visant à promouvoir l'avancement économique des femmes et la participation pleine, égale et véritable des femmes au développement socioéconomique en vue de renforcer la consolidation et la pérennisation de la paix. Dans ses avis, la Commission a également préconisé de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la violence dans les populations, y compris celles qui sont liées à l'inégalité des genres, et de prévoir une analyse globale et des compétences techniques concernant les questions de genre dans toutes les phases de la planification, de l'exécution et de l'examen des missions et tout au long du processus de transition.

Figure IV
Participation d'artisanes de la paix aux réunions de la Commission de consolidation de la paix



¹ Telle que définie dans le plan d'action se rapportant à la stratégie relative aux questions de genre de la Commission, l'expression « artisanes de la paix » désigne les représentantes d'organisations de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire ou de groupes de réflexion et les expertes indépendantes qui dirigent des activités de consolidation et de pérennisation de la paix dans les pays et régions examinés par la Commission ou qui y contribuent.

25. Le 10 mai, la Présidente a tenu une réunion sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité afin d'étudier les moyens de continuer de renforcer les contributions de la Commission dans ce domaine. L'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, le Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont présenté des exposés à la Commission, de même que des représentants de la jeunesse d'El Salvador, d'Indonésie, du Kenya et du Libéria, qui ont partagé leurs expériences en matière de consolidation de la paix. Réaffirmant l'importance de la participation pleine, effective et véritable des jeunes femmes et des jeunes hommes à la consolidation de la paix, les intervenants ont recommandé de redoubler d'efforts pour donner aux jeunes, qui constituaient la majorité de la population dans de nombreux pays touchés par des conflits, une place centrale dans la prévention et la consolidation de la paix. Certains États Membres se sont dits préoccupés par les effets conjugués de différents risques sur les jeunes, s'agissant notamment des conflits et des changements climatiques, et ont souligné la nécessité d'accroître le financement des initiatives de consolidation de la paix menées par des jeunes et de faire en sorte que ce financement soit souple et accessible. Prenant note des recommandations présentées dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité, la Commission a recommandé d'institutionnaliser le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité à l'échelle mondiale, notamment par l'adoption de plans d'action nationaux, et a exprimé son attachement à la mise en œuvre du plan d'action stratégique relatif à la jeunesse et à la consolidation de la paix.

26. Outre qu'elle a consacré une réunion thématique aux jeunes et à la paix et à la sécurité, la Commission a continué de promouvoir le rôle essentiel des jeunes et des organisations de jeunes dans la consolidation et le maintien de la paix, dans le cadre de ses réunions et des avis qu'elle soumet à d'autres organes intergouvernementaux. Des représentants d'organisations et d'initiatives de jeunes ont participé à 37,5 % des réunions de la Commission en 2022. Lors de ses diverses réunions consacrées à tel ou tel pays ou région, la Commission a notamment entendu des exposés présentés par des représentants de l'Association des jeunes pour la paix et la cohésion du Niger (AJEPAC), du Réseau national de la jeunesse du Mali (RENAJEM), de la plateforme pour la jeunesse de Canchungo en Guinée-Bissau et de l'organisation Justice Call de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que par une personne représentant le projet « No Ianda Djuntu » de Guinée-Bissau, qui est financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. À la Conférence mondiale de haut niveau sur la participation des jeunes aux processus de paix, qui s'est tenue les 20 et 21 janvier, la Présidente de la Commission a dit que cette dernière tenait à examiner la question de savoir comment mettre en place des modes de financement inclusifs et variés qui permettent de répondre aux besoins des jeunes artisans de la paix et qui soient diversifiés, souples et adaptés aux priorités des jeunes.

27. La Commission a poursuivi son examen du financement de la consolidation de la paix, notamment en organisant un dialogue interactif avec le Secrétaire général le 30 mars, au cours duquel ce dernier a présenté son rapport sur la consolidation et le maintien de la paix et réitéré son appel en faveur d'un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix. Précisant que son appel s'inscrivait dans la continuité de Notre Programme commun, qui plaçait la prévention et la consolidation de la paix au cœur des efforts de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a souligné que la Commission jouait un rôle indispensable dans le renforcement de la cohérence de l'Organisation. La Commission a apporté des contributions à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, qui s'est tenue du 27 au 29 avril, comme suite à la résolution 75/201 de l'Assemblée et à la résolution 2558 (2020) du Conseil de

sécurité sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Dans une lettre datée du 21 avril, élaborée à la lumière d'une série de consultations tenues par la Commission et d'autres activités organisées par les États Membres au cours des deux années précédentes, la Présidente a réaffirmé que la Commission estimait qu'il restait crucial de parvenir à assurer un financement adéquat, prévisible et durable et a exprimé sa préoccupation devant les fortes pressions subies par les flux financiers destinés aux pays touchés par des conflits, en particulier l'aide publique au développement allouée à la consolidation de la paix, jugeant que le problème était particulièrement aigu dans le contexte de la transition des missions des Nations Unies. S'appuyant sur ses travaux à l'appui du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, la Commission a souligné qu'il importait de renforcer l'action menée pour promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes à la consolidation de la paix et accroître la participation des jeunes dans ce domaine. La Commission a noté avec inquiétude que la demande d'aide au titre du Fonds pour la consolidation de la paix dépassait largement les ressources disponibles et recommandé d'élargir et de diversifier la base de donateurs. Elle a invité l'Assemblée à s'efforcer de parvenir à adopter un document final orienté vers l'action à l'issue de la réunion de haut niveau et à examiner toutes les possibilités en vue de renforcer le financement de la consolidation de la paix, notamment les moyens de financement novateurs et les contributions volontaires ou statutaires.

III. Vers une Commission de consolidation de la paix plus souple et plus efficace

A. Fonctions de conseil et de liaison de la Commission

28. Pendant sa seizième session, la Commission a continué de renforcer ses fonctions de conseil et de liaison auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et sa fonction de liaison entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Afin de renforcer encore la prévisibilité de son calendrier, elle a partagé son programme de travail provisoire pour 2022 avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. La Commission a franchi une nouvelle étape dans le renforcement de sa fonction de conseil au mois de mars, lorsqu'il a été convenu qu'elle recevrait des versions préliminaires non éditées des rapports pertinents du Secrétaire général, dans un échange de lettres avec le Conseil (voir [S/2022/202](#) et [S/2022/250](#)).

29. En 2022, la Commission a fourni 17 avis au Conseil de sécurité et 4 à l'Assemblée générale, notamment sous forme de lettres et d'exposés officiels. Elle a présenté trois communications et exposés au Conseil économique et social au sujet de questions thématiques et régionales. Les avis soumis à l'Assemblée portaient principalement sur la mise en place d'un financement adéquat, prévisible et durable. Le Président de la Commission a fait une déclaration au débat de l'Assemblée sur la consolidation et la pérennisation de la paix, qui s'est tenu le 2 septembre ; il y a formulé quelques propositions concrètes pour renforcer la fonction de conseil que la Commission remplit auprès de l'Assemblée. Il a en outre présenté un exposé lors du dialogue de haut niveau sur le thème « L'Afrique que nous voulons : reconfirmer l'importance prioritaire du développement de l'Afrique pour le système des Nations Unies », qui a été organisé conjointement le 20 juillet par les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le Président de la Commission a également présenté un exposé lors d'une réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria, qui s'est tenue le 20 décembre et qui portait sur les moyens de passer d'une situation de conflit et de fragilité à la paix grâce au développement durable.

30. Le 2 décembre, le Conseil économique et social et la Commission ont organisé une réunion conjointe sur le thème « Consolidation et pérennisation de la paix et développement durable : cohérence et impact sur le terrain ». Y ont participé de hauts représentants d'États Membres, de l'OIM, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du FNUAP, d'ONU-Femmes, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds monétaire international (FMI), ainsi que des représentants de la société civile. Les intervenants se sont employés à expliquer comment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies font face à des défis multidimensionnels, contribuent à la consolidation et à la pérennisation de la paix et favorisent le développement à long terme dans des situations marquées par des conflits. Les participants ont évoqué les bonnes pratiques permettant de renforcer l'impact et la cohérence de l'action menée sur le terrain dans les situations de conflit, notamment dans le cadre d'analyses, de stratégies, de programmes et d'initiatives transfrontières réalisées conjointement, en notant que le Fonds pour la consolidation de la paix jouait un rôle crucial pour faire progresser la collaboration et obtenir des résultats positifs à cet égard. Ils ont également insisté sur la nécessité d'accroître les financements souples et flexibles et les investissements dans la prévention, ainsi que d'accorder la priorité à l'inclusion et à la participation des femmes et des jeunes, en particulier, condition indispensable à la paix et au développement durables. Les États Membres ont affirmé qu'il convenait de renforcer la cohérence et la coordination aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'avec les parties prenantes concernées, notamment les institutions financières internationales. Ils ont également salué les fonctions importantes de conseil, de liaison et de rapprochement remplies par la Commission et encouragé le renforcement des interactions entre cette dernière et le Conseil.

31. Le 18 mars, la Présidente a prononcé une allocution à l'ouverture de la réunion spéciale du Conseil économique et social sur le thème « Ressources naturelles, édification de sociétés pacifiques et développement durable : enseignements tirés du Processus de Kimberley », soulignant qu'il importait de promouvoir une gestion durable et transparente des ressources naturelles en vue de renforcer la consolidation et la pérennisation de la paix. Elle a évoqué le travail accompli par la Commission pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et de l'instabilité, notamment en ce qui concernait les ressources naturelles, et souligné la nécessité de la coopération transfrontière, de la diversification économique, de la bonne gouvernance et de la pleine participation des femmes et des jeunes.

32. Le 20 juin, la Présidente a présenté un exposé au Conseil économique et social lors d'une réunion sur le thème « Crises récurrentes et solutions durables : renforcer la résilience et faire face à l'insécurité alimentaire croissante et aux déplacements », qui était axée sur les liens entre sécurité alimentaire et consolidation de la paix. Elle a souligné qu'il était nécessaire de garantir la cohérence de l'action internationale et de disposer de mécanismes de financement efficaces pour permettre aux pays de diriger et de prendre en main des initiatives inclusives à l'appui de la sécurité alimentaire et de la consolidation de la paix.

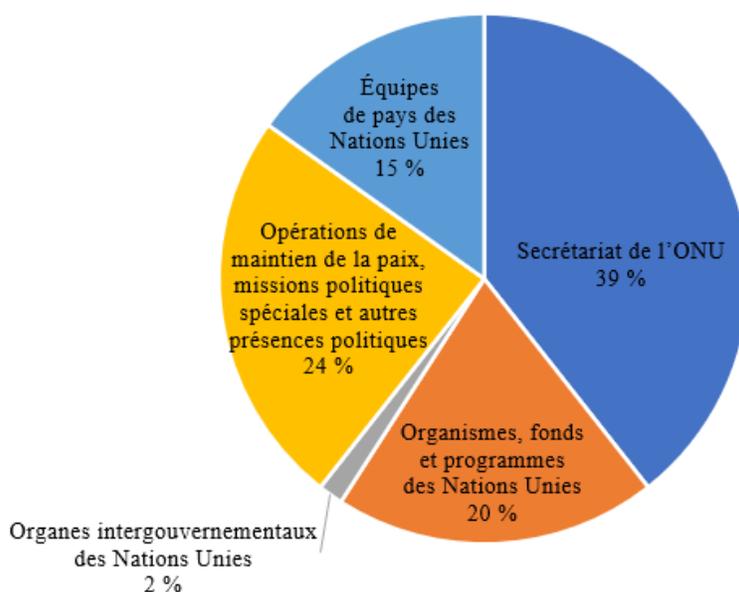
B. Promotion de la cohérence de l'action du système des Nations Unies

33. En 2022, la Commission a renforcé son rôle dans la promotion de la cohérence de l'action du système des Nations Unies en mettant en rapport toute une série d'entités des Nations Unies sur le terrain et au Siège. Elle a tenu une réunion conjointe avec le Conseil économique et social sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies et a dialogué avec la FAO, l'OIM, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM, démontrant ainsi qu'elle continuait de renforcer sa

communication avec un large éventail d'acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix. Elle a fait intervenir des représentants d'acteurs travaillant sur le terrain, en particulier des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et d'autres présences politiques des Nations Unies, qui ont représenté 24 % des intervenants issus du système des Nations Unies qui ont présenté un exposé à ses réunions. Parmi les intervenants issus du système des Nations Unies qui ont présenté un exposé à ses réunions, 15 % étaient des représentants d'équipes de pays des Nations Unies. En faisant intervenir fréquemment des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la Commission a pu faire mieux comprendre la contribution des analyses communes de pays des Nations Unies et des plans-cadres de coopération pour le développement durable à la concrétisation des priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

Figure V

Répartition des intervenants issus du système des Nations Unies qui ont présenté un exposé aux réunions de la Commission de consolidation de la paix en 2022



C. Promotion des partenariats

34. La Commission a fait des partenariats l'une de ses grandes priorités en 2022. Elle y a consacré le thème de sa session annuelle et s'est employée tout au long de l'année à renforcer le dialogue avec les partenaires extérieurs à l'Organisation, notamment les institutions financières internationales et régionales, comme indiqué dans la figure VII, les personnes extérieures au système des Nations Unies ayant représenté 57 % de l'ensemble des intervenants qui ont présenté un exposé lors de ses réunions.

35. La Commission a continué de faire intervenir des acteurs régionaux, nationaux et locaux. En 2022, divers partenaires extérieurs au système des Nations Unies ont présenté des exposés à ses réunions, à savoir notamment des représentants de gouvernements nationaux ou d'administrations locales, d'organisations régionales ou sous-régionales (dont l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la CEDEAO, l'Union européenne, le G5 Sahel, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Commission du bassin du lac Tchad, la Communauté du Pacifique

et le Forum des îles du Pacifique), d'autres organisations intergouvernementales (notamment le Groupe G7+), d'organisations de la société civile, d'institutions financières internationales (notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, le FMI, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale) et d'acteurs du secteur privé.

36. La Commission a tenu sa session annuelle le 22 novembre sur le thème des partenariats avec les banques régionales de développement. Elle y a entendu des exposés présentés par des représentants de banques régionales au sujet de leurs différentes stratégies et approches : la stratégie de la Banque africaine de développement visant à réduire la fragilité et à renforcer la résilience en Afrique, la politique de la Banque islamique de développement en matière de résilience et de réduction de la fragilité, l'évaluation de la fragilité et de la résilience de la Banque asiatique de développement et le premier cadre stratégique de la Banque islamique de développement en matière de résilience et de réduction de la fragilité. La Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et une personne représentant la Banque mondiale ont également présenté des exposés. Les États Membres ont salué le rôle unique et précieux joué par les banques régionales de développement, qui s'employaient de plus en plus à lutter contre la fragilité, à favoriser un relèvement économique durable et à promouvoir le développement, ainsi qu'à mettre en application des stratégies et approches à ces fins. Les États Membres ont souligné qu'il fallait renforcer les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les banques régionales de développement, sur le terrain et au Siège, comme suite à la résolution 76/305 de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, et créer des synergies, notamment grâce à des analyses et évaluations conjointes. Ils ont encouragé les banques régionales de développement à continuer de promouvoir la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes. En outre, ils ont demandé à la Commission de continuer à servir de lieu d'échange pour faciliter le dialogue avec les institutions financières internationales et régionales et toute une série de parties prenantes, mobiliser le secteur privé et encourager les investissements favorisant la paix.

Figure VI
Personnes ayant présenté des exposés aux réunions de la Commission de consolidation de la paix depuis 2016 : intervenants issus du système des Nations Unies et intervenants extérieurs au système

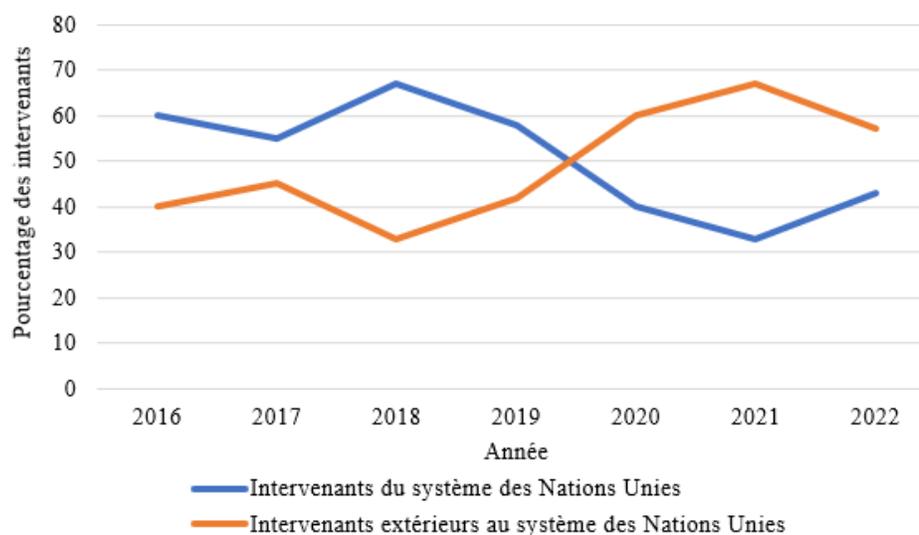
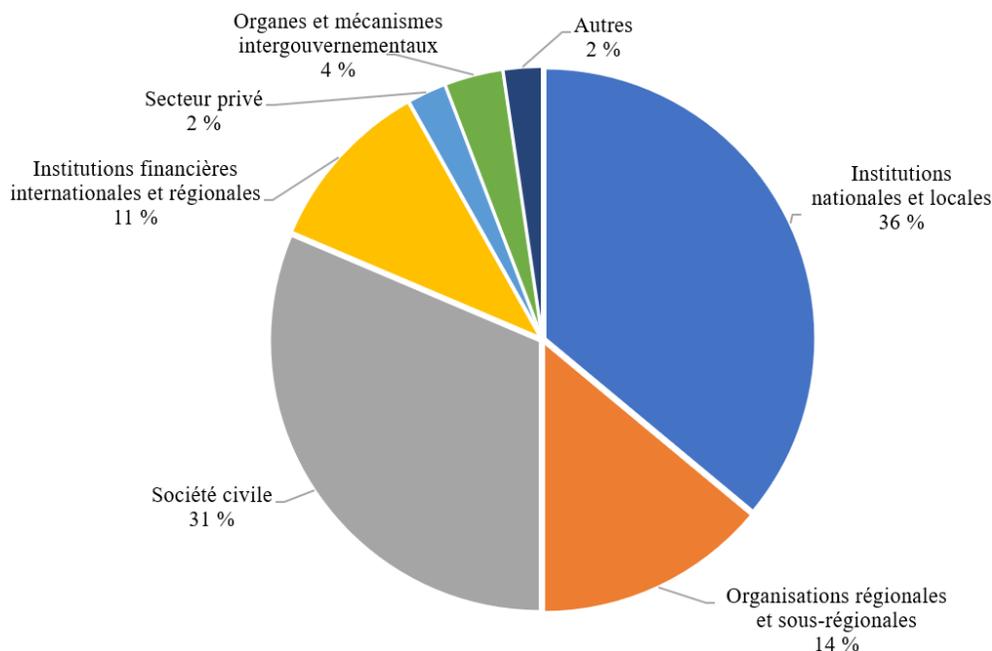


Figure VII
**Répartition des intervenants extérieurs au système des Nations Unies
qui ont présenté un exposé aux réunions de la Commission de consolidation
de la paix en 2022**



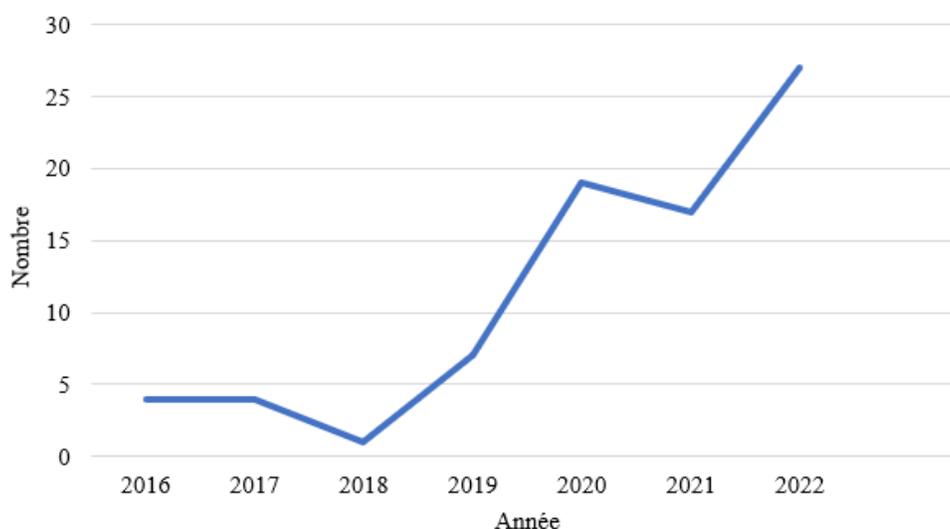
37. Le 28 novembre, la Commission a organisé sa quatrième réunion consultative informelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, pour se pencher sur les moyens de renforcer la collaboration afin d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques sur la consolidation de la paix en Afrique. Dans leurs exposés, le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont souligné qu'il importait de suivre une approche cohérente de la consolidation de la paix, en mettant l'accent sur les questions de genre et les questions intéressant les jeunes, et ont appelé l'attention sur la valeur ajoutée apportée par le Fonds pour la consolidation de la paix lorsqu'il s'agit de promouvoir des programmes tenant compte du climat en Afrique. Prenant note de l'initiative Réponses climatiques pour la pérennisation de la paix lancée à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les États membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission ont encouragé le renforcement de l'action menée face aux risques que les changements climatiques font peser sur le dispositif de consolidation de la paix de l'Union africaine et ont appelé de leurs vœux un financement plus prévisible des initiatives tenant compte du climat. Les participants ont évoqué l'importance de la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes et lancé des appels en faveur de l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes aux moyens de financer des initiatives liées au climat en faveur de la consolidation de la paix. Ils ont souligné le rôle important que jouaient l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales en Afrique en promouvant des stratégies régionales de sécurité et de développement socioéconomique, compte tenu des changements climatiques. La Commission s'est engagée à travailler plus étroitement avec le Conseil de paix et de sécurité pour mobiliser des soutiens en faveur de ces initiatives.

38. En 2022, la Commission a continué de promouvoir la contribution de la société civile à toutes les phases de la consolidation et de la pérennisation de la paix, faisant ainsi augmenter la participation de représentants de la société civile à ses réunions. Comme indiqué dans la figure VIII, le nombre de représentants de la société civile ayant participé à ses réunions a augmenté en 2022 pour atteindre 27.

39. La Commission a également promu les partenariats, son président ayant participé à des activités externes telles que la conférence sur les séquelles des conflits et le relèvement postconflit, organisée à Helsinki le 17 mai par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies.

Figure VIII

Nombre de représentants de la société civile ayant participé aux réunions de la Commission de consolidation de la paix chaque année, depuis 2016



D. Renforcement des synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix

40. En 2022, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a continué d'informer régulièrement la Commission de l'avancement des travaux du Fonds pour la consolidation de la paix, s'agissant en particulier des activités relatives aux programmes intéressant l'action menée par la Commission aux niveaux national, régional et thématique. Le 24 juin, lors d'une réunion consacrée aux travaux du Fonds organisée par la Présidente, la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a présenté un exposé dans lequel elle a informé la Commission que le Fonds avait constitué, conformément à sa stratégie pour la période 2020-2024, une réserve d'investissements pour 2022 d'un montant total de 295 millions de dollars destiné à plus de 40 pays, ce qui représenterait le montant le plus élevé à ce jour et une augmentation de 30 % par rapport à 2021. Elle a informé la Commission des efforts déployés pour créer des moyens novateurs de communiquer et de diffuser des informations sur les effets de la consolidation de la paix sur le terrain, notamment la possibilité de créer un « pôle Impact » afin de regrouper systématiquement et de diffuser les résultats du Fonds en matière de consolidation de la paix. La Sous-Secrétaire générale a souligné l'importance d'une forte synergie avec la Commission et rappelé que tous les pays qui remplissaient les conditions pour obtenir

un financement du Fonds étaient invités à participer aux réunions de la Commission pour discuter de leurs plans, de leurs difficultés et de leurs réalisations dans le domaine de la consolidation de la paix. Elle a ajouté que, afin de renforcer encore cette synergie, la Commission pourrait inviter les pays qui élaboraient des demandes de financement à l'intention du Fonds à examiner avec eux leurs priorités et leurs besoins en matière de consolidation de la paix.

E. Règlement intérieur et méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix

41. La Commission a poursuivi l'examen de son règlement intérieur provisoire et de ses méthodes de travail entamé à sa dixième session en vue de rendre son action plus souple et plus efficace. À cet égard, s'appuyant sur les recommandations figurant à l'annexe de son rapport sur les travaux de sa quinzième session (A/76/678-S/2022/89), elle a tenu plusieurs consultations d'experts qui ont abouti à l'élaboration du document annexé au présent rapport. En élaborant ce document, elle a tenu compte des suggestions faites par les États Membres lors de son séminaire-retraite annuel, qui s'est tenu les 5 et 6 mai. En 2022, la Commission a entrepris d'organiser des réunions d'experts et des consultations avec les États Membres concernés (notamment les rédacteurs de projets de résolution) avant de soumettre ses avis au Conseil de sécurité, afin de tenir compte de leurs points de vue dans la première version de l'avis en question. Elle prend acte avec satisfaction du rôle des coordonnateurs informels dans l'exécution de sa fonction consultative.

42. La Commission a également continué de promouvoir une approche unifiée, en invitant les Présidents des formations pays à rendre compte de leurs activités au Comité d'organisation.

IV. Un programme tourné vers l'avenir

43. En attendant les demandes de suivi des États Membres concernés et la disponibilité des ressources nécessaires au sein du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour répondre à la demande de plus en plus forte, la Commission devrait continuer d'appuyer, à sa dix-septième session, les efforts de consolidation de la paix déployés dans au moins 15 pays ou régions. Elle exposera ces activités en détail dans son programme de travail pour 2023, qu'elle communiquera, une fois qu'il sera approuvé, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, afin de rendre son calendrier plus prévisible. À sa dix-septième session, la Commission pourra exploiter des possibilités d'améliorer encore ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement. Dans le cadre de sa fonction de conseil, elle continuera d'améliorer la pertinence quant au fond et l'opportunité de ses contributions et avis soumis à l'Assemblée et au Conseil, afin de leur présenter des informations qui s'inscrivent dans des perspectives larges et fondées sur des activités concrètes et diverses en matière de consolidation de la paix, de façon à éclairer de manière cohérente les délibérations des deux organes, en particulier au sujet du renouvellement des mandats et les situations de transition. Dans le cadre de sa fonction de liaison, elle continuera de favoriser la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, notamment entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi qu'au sein du Secrétariat, des opérations de paix et des organismes, fonds et programmes et entre toutes ces entités. Dans le cadre de sa fonction de rapprochement, la Commission continuera de renforcer ses partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les organisations de la société

civile et le secteur privé. Elle restera guidée par l'application de sa stratégie et de son plan d'action relatifs aux questions de genre, ainsi que de son plan d'action stratégique pour la jeunesse et la consolidation de la paix, et à en rendre compte. À cet égard, elle continuera de remplir ses fonctions de rapprochement et de conseil en offrant un lieu d'échange aux artisans de la paix et aux représentants de la jeunesse issus de différents horizons pour leur permettre de partager leurs expériences. La Commission étudiera les moyens d'accroître sa visibilité et de toucher un public plus large au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies. Elle note que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour répondre à la demande croissante dont font l'objet ses activités nationales et régionales et pour l'aider à remplir sa fonction de conseil renforcée.

Annexe

Méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix

On trouvera dans la présente annexe des recommandations concernant des objectifs et résultats considérés comme relevant des bonnes pratiques et pouvant être appliquées de manière informelle. Elles sont assorties d'exemples pertinents et de listes de mesures supplémentaires dont la mise en place pourrait contribuer à accroître l'efficacité et la souplesse de l'action de la Commission. Celle-ci peut prendre ces mesures sans devoir modifier son règlement intérieur provisoire et sans outrepasser le mandat qu'elle tient de ses résolutions fondatrices, à savoir la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi que des résolutions 75/201 et 70/262 de l'Assemblée générale et des résolutions 2558 (2020) et 2282 (2016) du Conseil de sécurité. L'examen des méthodes de travail de la Commission est un processus continu et ce document informel sera revu périodiquement à l'occasion des rapports annuels de la Commission, afin d'évaluer l'apport des recommandations aux travaux de la Commission.

Recommandations

1. **Direction** : la Commission devrait améliorer la continuité de la présidence et de la vice-présidence.

Mesures :

I. En application du paragraphe 5 de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et du paragraphe 5 de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquels ces organes ont engagé la Commission à améliorer la continuité de la présidence et de la vice-présidence, et faisant fond sur la pratique établie selon laquelle la Présidente ou le Président sortant assure la vice-présidence, assurant ainsi la continuité et l'appui à la direction, la Commission devrait continuer de réfléchir aux moyens de renforcer encore la continuité de la présidence et de la vice-présidence. Aucun arrangement officieux ne devra préjuger de la modification de la composition de la Commission, qui a lieu tous les deux ans et suit le principe de roulement régional de la présidence, comme le prévoit l'annexe I de son règlement intérieur provisoire. La décision de recommander un candidat pour chaque poste reste une prérogative des groupes régionaux, appelant une décision du Comité d'organisation.

II. Dans le cadre de l'organisation et de la tenue de ses réunions, la Commission devrait s'appuyer davantage sur la vice-présidence, en consultation avec la présidence.

2. **Modalités d'action de la Commission** : même si la valeur des travaux accomplis par la Commission, dans toutes ses configurations et lors de réunions, est pleinement reconnue, celle-ci devrait continuer d'envisager des modalités d'action plus souples et variées, dans les limites de son mandat, notamment d'accorder un rôle plus actif au Comité d'organisation.

Mesures :

I. La Commission devrait recourir davantage au Comité d'organisation pour tenir des débats sur différents thèmes, pays ou régions, avec l'accord de tous les pays concernés, conformément à ses résolutions fondatrices. À l'occasion des débats régionaux, toute référence à la situation d'un pays se fera avec l'accord de celui-ci, et les membres de la Commission en seront informés.

II. Il faudrait promouvoir une Commission « à géométrie variable », où la nature, la portée et la durée des travaux se décident au cas par cas, avec l'accord de tous les pays concernés et de ses États membres, pour renforcer son efficacité et sa souplesse, et, selon qu'il convient, promouvoir sa mission d'aide à la mise en œuvre des priorités des gouvernements partenaires en matière de consolidation de la paix.

III. Il faudrait renforcer la fonction de rapprochement de la Commission en invitant d'autres partenaires à participer à ses réunions, y compris des partenaires de développement, s'il y a lieu, avec l'accord du pays faisant l'objet d'un examen et des membres de la Commission. Il pourrait s'agir d'États Membres qui ne sont pas membres du Comité d'organisation, de représentants d'entités compétentes du système des Nations Unies, notamment d'équipes de pays, d'institutions financières internationales, d'organisations régionales et sous-régionales, d'organisations de la société civile, notamment d'organisations de jeunes et de femmes, et, s'il y a lieu, d'acteurs du secteur privé.

3. **Rôle des membres de la Commission** : la composition de la Commission est très diverse, puisqu'elle compte sept membres de l'Assemblée générale, sept membres du Conseil de sécurité, sept membres du Conseil économique et social, cinq membres choisis parmi les 10 principaux pays fournisseurs de contingents et cinq membres choisis parmi les 10 principaux contributeurs financiers. Une participation accrue et plus cohérente de tous les membres de la Commission renforcerait donc son efficacité.

Mesures :

I. La Commission devrait tirer meilleur parti des vues des organes qui élisent ou désignent ses membres : outre les intérêts spécifiques des pays, les États Membres élus par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social sont engagés à faire part des vues de ces organes lors des débats de la Commission. Par exemple, les membres pourraient donner des avis sur les méthodes de travail de l'organe qu'ils représentent et mettre l'accent sur des questions thématiques dont ceux-ci débattent, afin de contribuer aux travaux de la Commission et de renforcer les synergies entre celle-ci et l'Assemblée, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les organes subsidiaires compétents, tout en respectant le mandat de chaque organe. Les membres choisis parmi les 10 principaux fournisseurs de contingents et les 10 principaux contributeurs financiers sont également encouragés à renforcer les synergies entre ces deux groupes et la Commission.

II. Les membres devraient rendre compte à l'organe qu'ils représentent des activités de la Commission dans les domaines prioritaires intéressant ses propres travaux et devraient promouvoir la consolidation et la pérennisation de la paix. Ils renforceraient ainsi la visibilité de la Commission et permettraient de mieux faire connaître ses travaux. De même, l'élaboration d'un programme de travail solide (voir la recommandation 4 ci-dessous) et l'établissement régulier de résumés des résultats obtenus, y compris sous la forme de communiqués de presse, pourraient améliorer la transmission de l'information entre la Commission et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

III. Les membres de la Commission devraient participer activement aux travaux engagés par la présidence et la vice-présidence et leur apporter un appui, tout en évitant le chevauchement des tâches et en renforçant l'idée d'une Commission unique.

IV. La Commission pourrait maintenir sa pratique consistant à nommer des coordonnateurs informels pour ses relations avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Elle pourrait également envisager de nommer des coordonnateurs informels pour ses relations avec les pays fournisseurs de contingents et les contributeurs financiers.

4. **Programme de travail** : la Commission devrait établir un programme de travail plus solide et à plus long terme, permettant à davantage d'États Membres de participer à ses réunions.

Mesures :

I. La Commission devrait adopter un programme de travail annuel fondé sur le programme tourné vers l'avenir figurant dans son rapport annuel, en tenant compte de ses priorités relatives à des pays, régions et thèmes particuliers et en s'appuyant sur des échanges réguliers avec les présidences de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. La présidence de la Commission est encouragée à tenir, conformément aux bonnes pratiques suivies jusqu'ici, des consultations informelles avec les membres de la Commission ainsi qu'avec les pays et les organisations intergouvernementales qui collaborent avec elle, avant d'élaborer le plan de travail annuel. Le programme de travail devrait comprendre un calendrier annuel provisoire. À la moitié de chaque mois, la présidence ferait circuler le calendrier provisoire pour le mois suivant et recueillerait les avis et suggestions des membres de la Commission. Le cas échéant, des réunions non prévues pourraient y être ajoutées, en prévoyant un délai suffisant pour l'organisation.

II. Le programme de travail devrait être coordonné avec le calendrier des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, surtout dans le cas d'activités où la Commission peut être amenée à remplir sa fonction de conseil, notamment lorsque le Conseil de sécurité lui demande de l'aide pour définir une vision à long terme propice à la pérennisation de la paix lors de la création, de l'examen ou de la réduction du mandat d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale (voir [S/PRST/2017/27](#)). Dans cette perspective, la Commission devrait organiser son programme de travail de manière à renforcer sa fonction de conseil.

III. Le programme de travail devrait comprendre des échanges plus réguliers entre la Commission et les organisations régionales et sous-régionales.

IV. Le programme de travail devrait inclure des réunions ciblées permettant à différents pays (notamment les bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix ou ayant fait une demande en ce sens) d'échanger sur leurs plans en matière de consolidation de la paix.

IV bis. Une fois approuvé par la Commission, le plan de travail annuel devrait être communiqué officiellement aux présidences de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

V. La date et le thème de la session annuelle de la Commission devraient être définis longtemps à l'avance pour encourager les États Membres à y dépêcher des représentants basés dans leurs capitales respectives.

VI. Les visites sur le terrain effectuées par la présidence, les vice-présidences ou les autres membres de la Commission, le cas échéant, devraient figurer dans le programme de travail ; une note de cadrage devrait être distribuée au moins une semaine avant chaque visite.

5. **Fonction de liaison** : dans les résolutions 70/262 et 2282 (2016), l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont souligné l'importance de la Commission pour ce qui est de promouvoir une approche intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation et de la pérennisation de la paix et notamment de faire le lien entre les principaux organes et les entités compétentes des Nations Unies. Ils se sont également dits conscients que le développement, la paix et la sécurité et les droits humains étaient interdépendants et se renforçaient mutuellement.

Mesures :

I. La Commission devrait tirer meilleur parti de ses membres pour renforcer ses liens avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social (voir également les mesures 2.I et 2.II), promouvoir la consolidation et la pérennisation de la paix et apporter des réponses efficaces en la matière.

II. La Commission devrait chercher à dialoguer, par l'intermédiaire de sa présidence, avec les présidences de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, lorsque cela est nécessaire, et tenir des réunions informelles avec ces organes.

III. Eu égard à la fonction de conseil de la Commission auprès du Conseil de sécurité, outre l'action menée à ce jour, lorsqu'elle est invitée à présenter un exposé au Conseil, elle devrait le préparer en adaptant son plan de travail au programme des séances du Conseil sur la question (voir mesure 3.II). À cette fin, elle pourrait tenir des débats thématiques internes sur les questions qui seront débattues au Conseil de sécurité, organiser des visites sur le terrain, notamment, lorsque celui-ci l'y invite, des visites conjointes avec lui afin de faire progresser les perspectives de consolidation de la paix, ou encore tenir des réunions pour engager le dialogue avec les parties prenantes, notamment les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile. Outre ces exposés officiels, la Commission pourrait fournir des conseils par écrit ou dans le cadre de dialogues interactifs informels, selon le cas.

IV. Par cette préparation poussée et son pouvoir fédérateur unique, la Commission pourrait tenir des échanges soutenus avec le Conseil de sécurité et s'efforcer davantage de lui fournir des avis de fond, à sa demande, par exemple sur les questions touchant les liens entre sécurité et développement. Sa fonction de conseil auprès du Conseil est particulièrement appréciée dans le cadre de l'examen des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, la Commission étant alors idéalement placée pour fournir au Conseil des orientations claires, réalistes, applicables et utiles en matière de consolidation de la paix, si celui-ci la sollicite. Parallèlement, il conviendrait d'intensifier les échanges réguliers entre la Commission et les autres organes subsidiaires du Conseil.

IV bis. Une consultation préalable entre la présidence du Conseil de sécurité, la présidence de la Commission et le coordinateur informel est souhaitable, l'idée étant d'accélérer la soumission des demandes et des communications. Pendant qu'elle élabore un avis à soumettre au Conseil à sa demande, la Commission est encouragée à mener les consultations les plus larges possibles, notamment avec les rédacteurs des projets de résolution, les pays et régions concernés et, au besoin, avec tous les membres de la Commission, afin de garantir la qualité et la complémentarité de l'avis.

V. La Commission devrait œuvrer en faveur d'une utilisation cohérente, prévisible et transparente des ressources consacrées aux activités de

consolidation de la paix, grâce à l'utilisation du Tableau de bord du financement de la consolidation de la paix¹, notamment avec le concours des institutions financières internationales et régionales, et promouvoir le recours à des instruments financiers novateurs.

VI. La Commission devrait continuer de faire le lien entre les principaux organes et les entités compétentes des Nations Unies, notamment les organismes, fonds et programmes, en accordant toute l'attention voulue aux activités sur le terrain.

6. Synergies entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix : tout en préservant l'agilité, la souplesse, l'efficacité et l'indépendance du Fonds pour la consolidation de la paix, il faudrait chercher des moyens de renforcer les synergies entre la Commission et le Fonds, de façon à accroître encore la transparence de ce dernier, et de faire en sorte que les États Membres restent informés des projets en cours du Fonds.

Mesures :

I. La Commission devrait entendre des exposés des pays bénéficiant d'un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier lorsqu'il est décidé que certains pays remplissent les conditions pour bénéficier du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix.

II. La Commission devrait inviter la présidence et les membres du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix à ses réunions, s'il y a lieu.

III. Il serait utile que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix présente des exposés réguliers sur les activités du Fonds lors des réunions de la Commission et que des documents du Fonds soient plus souvent distribués à la Commission.

IV. La Commission devrait convoquer une réunion annuelle pour entendre des informations sur les travaux du Fonds et accroître la visibilité de celui-ci.

7. Préparation, format, tenue et issue des réunions de la Commission : les réunions de la Commission devraient être préparées longtemps à l'avance, de sorte que les débats soient fructueux et qu'ils donnent lieu à des résultats concrets. Il faut veiller à préserver un équilibre entre la transparence (communication des informations) et la confidentialité des délibérations de la Commission au moment de décider si une réunion doit être publique ou se tenir à huis clos. En accord avec les États Membres, la Commission devrait favoriser la participation de tous à toutes ses réunions, quel qu'en soit le format, afin que le Comité d'organisation soit plus intégré et qu'elle-même apparaisse davantage unifiée. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait continuer de veiller au bon fonctionnement des mécanismes de remontée de l'information au Comité d'organisation concernant l'ensemble des activités de la Commission. Il faudrait veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre le temps alloué aux exposés et celui alloué aux interventions de l'assistance, afin de favoriser les discussions interactives.

Mesures :

I. La Commission devrait recourir davantage aux réunions d'experts pour débattre des objectifs et des résultats escomptés des réunions d'ambassadeurs, ainsi que de la suite à y donner.

¹ <https://www.un.org/peacebuilding/fr/content/secretary-generals-peacebuilding-funding-dashboard>.

II. Lorsqu'elle prépare les réunions de la Commission, la présidence devrait faire distribuer un document de réflexion au moins une semaine à l'avance.

III. Lorsqu'elle prépare les réunions de la Commission, la présidence, après consultation avec les pays concernés, devrait annoncer si les réunions seront publiques ou à huis clos ; cela sera précisé dans le programme de travail mensuel, si possible, et les informations sur la réunion seront mises à jour à cet égard.

IV. Lors de la préparation des réunions de la Commission, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait demander aux intervenants de limiter la durée de leur prise de parole à cinq minutes.

V. Lors des réunions de la Commission, la présidence devrait rappeler aux intervenants de limiter la durée de leur prise de parole à entre trois et cinq minutes. Il devrait également encourager les membres de l'assistance à limiter la durée de leur intervention à trois minutes.

VI. Au moment d'inviter des membres de l'assistance à intervenir, la présidence, sur les conseils du Secrétaire, devrait donner la priorité aux pays de la région et tenir compte du protocole et de l'ordre chronologique d'inscription.

VII. La Commission devrait envisager d'établir des documents en plus des résumés de la présidence, afin de mieux faire connaître les résultats de ses réunions. Ces documents pourraient comprendre, selon les cas, des communiqués de presse ou des lettres approuvés au préalable par les membres de la Commission. Afin de renforcer l'adhésion des pays, il faut tenir particulièrement compte, lors de l'examen des documents finaux, de l'avis du pays ou de la région considérés.

VIII. Les documents devant être approuvés par les membres de la Commission devraient leur être distribués suffisamment tôt pour leur permettre de donner un avis et de faire des suggestions.

VIII bis. Il est souhaitable de tenir des réunions de suivi périodiques sur les activités consacrées à tel ou tel pays ou région, afin d'informer la Commission des résultats de son action.

8. **Visibilité et communication** : il conviendrait de mieux faire connaître les travaux de la Commission et de sensibiliser à la consolidation et la pérennisation de la paix, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

Mesures :

I. La Commission devrait rechercher des moyens d'accroître la visibilité de ses réunions publiques, en particulier des événements de haut niveau tels que sa session annuelle, afin d'attirer davantage l'attention des médias et des entités des Nations Unies. Elle devrait par exemple publier des communiqués de presse à l'issue de ces événements, selon qu'il convient. Elle pourrait également envisager d'élaborer une stratégie de communication, en consultation avec le Département de la communication globale.

II. La Commission devrait rechercher des moyens de renforcer ses activités de communication sur Internet et sur les médias sociaux, en ce qui concerne ses réunions et visites dans les pays.